



Parc d'activités de St Porchaire
29, rue Lavoisier
79 300 BRESSUIRE
Tél : 05.49.80.34.71 - Courriel : svl79@svl79.fr

Comité Syndical Du 4 juin 2025

Procès-Verbal

Le 4 juin 2025, à 18H00, le comité du Syndicat, dûment convoqué par Mme la Présidente par lettre en date du 16 mai 2025, s'est assemblé dans l'amphithéâtre du Pôle Environnement de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, sous la présidence de Mme Dominique REGNIER.

Présents (40 Titulaires et Suppléants) :

AIRAUD Léopold, BILLY Jacques, MOREAU Jean-François, BODIN Jean-Pierre, BOISSONOT Jany, BREBION Thierry, BUREAU Pierre, COTHOUIS Bruno, CHARTIE Michel, COTILLON Nicole, DELUGEAU Sandrine, DUBOIS Michel-Pierre, ECHASSERIAU Viviane, FERCHAUD Jean-Noël, FREROT Jean-Pierre, GABILLY Pascal, GUILLOTEAU Guy, GUILLOTEAU Michel, MERCERON Éric, MERLET Jean-Marie, MICHENAUD Nicolas, MORIN Pierre, GAUTHIER Patrice, NOURISSON-ENOND Maryse, POIRIER Pascal, QUINTY Tony, RAMBAUD Alexandre, RAMBAUD Luc, REGNIER Dominique, ROUSSELOT Patrice, SOURISSEAU Jacques, THIBAudeau Rodolph, TRICOT Dominique, VRIGNAULT Marie-Claude, RATELET Séverine, DUGAS Luc-Jean, MERCERON Jean-Marie, MORICEAU Roland, PUIZON Frédéric, GRIMAULT Willy.

Pouvoirs (4) :

BONNIN Luc pouvoir à ROUSSELOT Patrice, LAGOGUEE Pascal pouvoir à GUILLOTEAU Michel, FAZILLEAU Stanislas pouvoir à BILLY Jacques, RENAULT Claire pouvoir à REGNIER Dominique.

Absents-Excusés :

BARBOT Guylène, FROGER Benoit, MARTIN Claudine, BONNET David, DECESVRE Thierry, ERISSE Sebastien, MATHE Christophe, GUERIN Patrick.

Nombre de voix	
Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	40
Nombre de suffrages exprimés	44

Le quorum étant atteint, le Comité peut délibérer.
M. GUILLOTEAU Michel est désigné comme secrétaire de séance.

1 – Adoption du Compte-rendu de la réunion du 5 février 2025

Le compte-rendu de la réunion du 5 février 2025 a été envoyé à tous les délégués. Madame la Présidente demande si les délégués ont des remarques sur ce dernier.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 5 février 2025 est adopté à l'unanimité.

2 – Liste des décisions du Bureau

Madame la Présidente présente aux membres du Comité la liste des décisions prises par le Bureau depuis la dernière réunion du Comité :

- Proposition de financement pour la desserte en eau potable des villages :
 - La Petite Saulaie à St Aubin de Baubigné.
 - La Forestrie, la Métière et la Proutière à Moncoutant.
 - Le Fonteny à St Aubin du Plain.
- Avenant de prolongation avec la société INFRACOS pour l'antenne de téléphonie mobile sur le réservoir de Mauléon.
- Créances irrécouvrables.

3 – Compte Administratif 2024

3.1 – RESULTATS DE L'EXERCICE

Madame la Présidente présente aux membres du comité, les résultats du compte administratif 2024. Ces résultats sont donnés dans les tableaux suivants :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024			
	INVESTISSEMENT 2024	FONCTIONNEMENT 2024	TOTAL CUMULE 2024
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	12 117 000.00 €	13 860 713.93 €	25 977 713.93 €
Recettes nettes	3 262 726.36 €	10 908 968.10 €	14 171 694.46 €
DEPENSES			
Prévisions budgétaires totales	12 117 000.00 €	13 860 713.93 €	25 977 713.93 €
Dépenses nettes	5 364 553.48 €	9 704 006.73 €	15 068 560.21 €
Résultat de l'exercice	-2 101 827.12 €	1 204 961.37 €	-896 865.75 €

3.2 – SECTION D'EXPLOITATION

❖ DEPENSES

Le montant global des dépenses d'exploitation s'élève à 9 704 006.73 € (+ 1,5 %)
Les principaux postes de dépenses sont détaillés ci-après :

605	<u>Achats d'eau</u> : 3 223 160.42 €. Achats d'eau auprès de la SPL des Eaux du Cébron et du Syndicat Mauges Gâtine (+ 1,0 %)
611	<u>Exploitation du service d'eau</u> : 2 964 719.54 €. Exploitation des ouvrages par VEOLIA et traitement de l'eau de Ligaine par le SEVT (+ 3,0 %)
012	<u>Charges de personnel</u> : 243 984,54 € (+ 7,5 %)
66	<u>Charges financières</u> : 292 468.89 € (- 1,0 %)
67	<u>Charges Exceptionnelles</u> : 160 337.55 €.
68	<u>Provisions</u> : 0.00 €
6811	<u>Amortissements</u> : 2 126 719.60 €

❖ RECETTES

Le montant global des recettes d'exploitation s'élève à 10 908 968.10 € (+ 3,8 %).

70111	<u>Ventes d'eau</u> : 9 827 573.60 € (+ 5,2 %)
704	<u>Participations aux travaux</u> : 345 417.92 € (- 24 %)
7068	<u>Autres prestations de services</u> : 202 828.40 €. Frais d'accès au service d'eau, payés par les usagers (- 5,6 %)
7711	<u>Frais de relance et pénalités</u> : 77 483.85 €. Montant perçu par le SVL, pour les frais de relance et les frais de fermeture de compteur (+ 11 %)

3.3 – SECTION D'INVESTISSEMENT

❖ DEPENSES

Le montant global des dépenses d'investissement s'élève à 5 364 553.48 €.

16	<u>Emprunts</u> : 1 092 018.99 € : Part capital des emprunts
23	<u>Travaux</u> : 3 694 653.93 €. Nouveau réservoir de Sanzay, Renouvellement de canalisations (Zone urbaine, Zone rurale, CVM), Canalisation la petite Boissière-St Amand, Feeder Ø600mm Boussais.

❖ RECETTES

Le montant global des recettes d'investissement s'élève à 3 262 726.36 €.

13	<u>Subventions</u> : 594 979.66 €
1641	<u>Emprunts</u> : 0 €
1068	<u>Autofinancement programmes antérieurs</u> : 539 176.92 €
040	<u>Amortissements</u> : 2 126 719.60 €

4 - COMPTE DE GESTION 2024

Le compte de gestion de la trésorerie est conforme au compte administratif.

RESULTAT D'EXECUTION 2024				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Résultat de l'exercice (3)	Résultat de clôture (1-2+3)
INVESTISSEMENT	2 264 823.08 €		-2 101 827.12 €	162 995.96 €
FONCTIONNEMENT	3 157 840.85 €	-539 176.92 €	1 204 961.37 €	3 823 625.30 €
RESULTAT D'EXECUTION	5 422 663.93 €	-539 176.92 €	-896 865.75 €	3 986 621.26 €

Après la présentation de Mme la Présidente, qui s'est retirée pour le vote, M. le Vice-Président demande donc aux membres du Comité de se prononcer sur les résultats des comptes administratifs et de gestion ainsi présentés.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- ✍ **ADOpte le compte administratif 2024 qui vient de lui être présenté,**
- ✍ **ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,**
- ✍ **APPROUVE le compte de gestion 2024 dressé par le comptable.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

ART.	LIBELLE	Budgétisé 2024	Réalisé 2024	Taux Réalisation
011	Charges à Caractère Général	7 744 000.00	6 686 116.54	86%
604	Prestations de service (branchements, contrôle PI)	534 000.00	416 384.53	
605	Achats d'eau	3 800 000.00	3 223 160.42	
6061	Eau, Electricité, Chauffage	5 000.00	2 340.43	
6063	Fournitures entretien et petit équipement	1 000.00	262.66	
6064	Fournitures Administratives	2 000.00	552.10	
6066	Carburant	2 000.00	1 213.51	
6068	Autres matières et fournitures	3 000.00	169.31	
611-1	Exploitation du service d'eau - VEOLIA	2 800 000.00	2 523 233.83	
611-2	Exploitation du service d'eau - Traitement SEVT	480 000.00	441 485.71	
6135	Locations mobilières	2 000.00	910.97	
6137	Redevances, droits de passage (SNCF....)	1 000.00	489.60	
61521	Entretien bâtiments publics	1 000.00	0.00	
61528	Entretien biens immobiliers	1 000.00	184.50	
61551	Entretien et réparations matériel roulant	2 000.00	2 674.72	
61558	Entretien biens mobiliers	5 000.00	4 030.80	
6156	Maintenance des logiciels	14 000.00	6 889.49	
6161	Primes d'assurance	8 000.00	6 226.87	
617	Etudes et recherches	30 000.00	16 950.00	
618	Divers - Formations	4 000.00	2 978.49	
6226	Honoraires	1 000.00	850.00	
6228	Divers - Contrat de Nappe	15 000.00	8 947.71	
6231	Annonces et insertions	1 000.00	720.00	
6236	Catalogues et imprimés	2 000.00	1 492.00	
6237	Publications	1 000.00	659.29	
6238	Frais divers de publicité	2 000.00	3 754.30	
6251	Voyages et déplacements	2 000.00	545.22	
6256	Missions	1 000.00	1 628.25	
6257	Réceptions	3 000.00	2 491.40	
6261	Frais d'affranchissement	3 000.00	1 884.32	
6262	Frais de télécommunications	5 000.00	3 592.67	
627	Services bancaires	0.00	2.75	
6281	Concours divers	5 000.00	3 941.37	
6288	Autres (Redevance OM - Actions de sensibilisation)	8 000.00	5 469.32	
63711	Redevance AE pour prélèvement	0.00	0.00	
63712	Redevance AE pour la performance des réseaux d'eau potable	0.00	0.00	

012	Charges de personnel et frais assimilés	260 624.00	243 984.54	94%
6218	Autres personnels extérieurs	0.00	3 910.00	
6332	Cotisations au FNAL	500.00	124.00	
6336	Cotisations CDG et CNFPT	3 000.00	2 442.00	
6338	Autres impôts et taxes	500.00	335.00	
6411	Salaires	129 000.00	117 477.74	
6413	Primes et gratifications	53 000.00	51 335.34	
6415	Supplément familial	1 500.00	1 554.87	
6451	Cotisations URSSAF	22 000.00	17 830.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	40 000.00	39 062.11	
6454	Cotisations aux ASSEDIC	0.00	158.00	
6455	Assurance du Personnel SOFCAP	8 000.00	7 503.64	
6458	Cotisations autres organismes sociaux	500.00	217.84	
6472	Versement Comité Entreprise (0,24%)	624.00	624.00	
6474	Versement autres œuvres sociales (CNAS)	1 500.00	1 150.00	
6475	Médecine du travail	500.00	260.00	
14	Attenuation de produits	0.00	0.00	-
701269	Reversement AE Redevance Conso. Eau Potable - Impayés	0.00	0.00	
65	Autres charges de Gestion Courante	235 000.00	194 379.61	83%
6531	Indemnités des élus	29 000.00	26 218.82	
6532	Frais de missions des élus	3 000.00	1 530.14	
6533	Cotisation retraite Elus	2 000.00	1 100.56	
6541	Créances admises en non-valeur	170 000.00	147 898.67	
6542	Créances éteintes	30 000.00	17 630.32	
658	Charges diverses de gestion courante	1 000.00	1.10	
	Total des Dépenses de Gestion des Services	8 239 624.00	7 124 480.69	86%
66	Charges Financières	353 000.00	292 468.89	83%
66111	Intérêts des emprunts et dettes	350 000.00	298 527.82	
66112	Intérêts Courus Non Echus	0.00	-6 058.93	
6688	Autres frais financiers	3 000.00	0.00	
67	Charges Exceptionnelles	200 800.00	160 337.55	80%
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 000.00	3.71	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	10 000.00	3 033.35	
6742	Fonds coopération internationale (0,2%)	19 900.00	12 000.00	
6743	Fonds solidarité EAU (0,2%)	19 900.00	19 900.00	
678	Versement Agglo 2B - Assainissement	150 000.00	125 400.49	
68	Dotations aux provisions	110 000.00	0.00	0%
6815	Dotations aux provisions pour Redevances Assainissement non perçues	80 000.00	0.00	
6817	Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulant	30 000.00	0.00	
022	Dépenses Imprévues	500 000.00	0.00	0%
	Total des Dépenses Réelles	9 403 424.00	7 577 287.13	81%
023	Virement à la Section d'Investissement	2 287 289.93	0.00	0%
042	Opérations d'Ordre de transfert entre sections	2 170 000.00	2 126 719.60	98%
6811	Dotations amortis. des immobilisations	2 170 000.00	2 126 719.60	
	Total des Dépenses d'Ordre	4 457 289.93	2 126 719.60	48%
	TOTAL DES DÉPENSES	13 860 713.93	9 704 006.73	70%

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

ART.	LIBELLE	Budgétisé 2024	Réalisé 2024	Taux Réalisation
70	Ventes de Produits	10 857 000.00	10 540 081.97	97%
70111-1	Ventes d'eau aux abonnés	9 950 000.00	9 827 573.60	
70111-2	Redvances AE Prélèvement	0.00	0.00	
70111-3	Redevance AE Performance Eau Potable	0.00	0.00	
701261	Redevance AE Consommation Eau Potable - Impayés	0.00	0.00	
704	Participations aux travaux - branchements	500 000.00	345 417.92	
70611	Redevances Assainissement Agglo 2B	150 000.00	128 597.93	
7065	Commissions Recouvrement Assainissement	3 000.00	2 140.00	
7068	Autres prestations de services (accès au service)	220 000.00	202 828.40	
7088	Autres produits (contrôle Poteaux Incendie)	34 000.00	33 524.12	
75	Autres produits de gestion courante	10 000.00	10 411.18	104%
751	Redevances des antennes sur réservoirs	10 000.00	10 363.37	
7588	Produits divers de gestion courante	0.00	47.81	
	Total des Recettes de Gestion des Services	10 867 000.00	10 550 493.15	97%
76	Produits financiers	50.00	0.00	0%
761	Produits de participation	50.00	0.00	
77	Produits Exceptionnels	74 000.00	87 331.75	118%
7711	Frais de relance et pénalités	70 000.00	77 483.85	
7714	Recouvrement sur créances admises en NV	2 000.00	3 958.55	
7718	Autres produits exceptionnels sur operation gestion	0.00	191.25	
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	1 000.00	0.00	
778	Autres produits exceptionnels	1 000.00	5 698.10	
78	Reprises sur amortissements et provisions	80 000.00	80 133.21	100%
7815	Reprises sur provisions pour risques d'exploit.	80 000.00	57 873.36	
7817	Reprises sur provisions pour dépréciations des actifs circulant	0.00	22 259.85	
	Total des Recettes Réelles	11 021 050.00	10 717 958.11	97%
042	Opérations d'Ordre de transfert entre sections	221 000.00	191 009.99	86%
777	Amort. des subventions d'investissement	221 000.00	191 009.99	
	Total des Recettes d'Ordre	221 000.00	191 009.99	86%
002	Excédent antérieur reporté	3 157 840.85	0.00	
	Autofinancement programmes antérieurs	-539 176.92	0.00	
	TOTAL DES RECETTES	13 860 713.93	10 908 968.10	79%

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

ART.	LIBELLE	Budgétisé 2024	Réalisé 2024	Taux Réalisation
20	Immobilisations incorporelles	169 000.00	62 428.92	37%
2031	Frais d'études	164 000.00	62 428.92	
2051	Logiciels informatiques	5 000.00	0.00	
21	Immobilisations corporelles	697 000.00	324 441.65	47%
2111	Terrains nus	10 000.00	0.00	
21561	Matériel spécifique d'exploitation EAU	670 000.00	306 071.50	
2181	Matériel Agencement	0.00	0.00	
2182	Matériel de transport	0.00	0.00	
2183	Matériel informatique	15 000.00	14 249.77	
2184	Mobilier	2 000.00	4 120.38	
23	Immobilisations en cours	9 580 000.00	3 694 653.93	39%
2315	Travaux Programmes Antérieurs	6 480 000.00	1 498 175.56	
2315	Travaux Programme 2024	3 100 000.00	2 053 525.47	
238	Avances et acompte sur travaux	0.00	142 952.90	
	Total des Dépenses d'Equipement	10 446 000.00	4 081 524.50	39%
16	Emprunts et Dettes assimilées	1 250 000.00	1 092 018.99	87%
1641	Emprunts	1 250 000.00	1 092 018.99	
020	Dépenses Imprévues	200 000.00	0.00	0%
	Total des Dépenses Financières	1 450 000.00	1 092 018.99	75%
	Total des Dépenses Réelles	11 896 000.00	5 173 543.49	43%
040	Opérations d'Ordre de transfert entre sections	221 000.00	191 009.99	86%
139111	Amort. subventions Agence de l'Eau	115 000.00	93 461.90	
139118	Amort. subventions de l'Etat	22 000.00	21 335.10	
13912	Amort. subventions région	3 000.00	2 890.53	
13913	Amort. subventions Départements	11 000.00	7 084.30	
13914	Amort. Subventions Communes	12 000.00	10 016.00	
13916	Amort. Subventions autres établissements publics	5 000.00	4 517.37	
13918	Autres Subventions	53 000.00	51 704.79	
	Total des Dépenses d'Ordre	221 000.00	191 009.99	86%
001	Déficit antérieur reporté	0.00	0.00	
	TOTAL DES DEPENSES	12 117 000.00	5 364 553.48	44%

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

ART.	LIBELLE	Budgétisé 2024	Réalisé 2024	Taux Réalisation
13	Subventions d'Equipement	1 466 000.00	594 979.66	41%
13111	Subventions Agence de l'Eau	1 156 000.00	486 520.00	
1313	Subvention Conseil Départemental	0.00	0.00	
1314	Subventions Communes	100 000.00	61 715.94	
1318	Autres subventions	210 000.00	46 743.72	
16	Emprunts et Dettes Assimilées	3 389 710.07	0.00	0%
1641	Emprunts auprès des établissements de crédit	3 389 710.07	0.00	
23	Immobilisations en cours	0.00	1 850.18	-
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immo	0.00	1 850.18	
	Total des Recettes d'Equipement	4 855 710.07	596 829.84	12%
10	Dotations, Foncs divers et Réserves	539 176.92	539 176.92	100%
1068	Autofinancement Programmes Antérieurs	539 176.92	539 176.92	
	Total des Recettes Financières	539 176.92	539 176.92	100%
	Total des Recettes Réelles	5 394 886.99	1 136 006.76	21%
021	Virement de la section d'exploitation	2 287 289.93	0.00	0%
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	2 170 000.00	2 126 719.60	98%
28031	Frais d'études	75 000.00	53 344.00	
28051	Logiciels	1 000.00	529.00	
28131	Bâtiments	25 000.00	9 758.63	
28135	Bâtiments d'exploitation	15 000.00	14 203.00	
28153	Installations à caractère spécifique	1 870 000.00	1 881 499.87	
28156	Matériel spécifique d'exploitation	160 000.00	149 633.92	
28157	Agencements, aménagements réseaux	7 000.00	6 061.65	
28181	Agencements, aménagements divers	2 000.00	1 801.64	
28182	Matériel de transport	6 000.00	5 133.55	
28183	Matériel informatique	7 000.00	4 091.80	
28184	Mobilier	2 000.00	662.54	
	Total des Recettes d'Ordre d'Investissement	4 457 289.93	2 126 719.60	48%
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	2 264 823.08	0.00	
	TOTAL DES RECETTES	12 117 000.00	3 262 726.36	27%

Programme d'Investissements

Code		LIBELLE	Budgétisé 2024	Réalisé 2024	Taux Réalisation
		Travaux antérieurs à 2024	6 480 000.00	1 498 175.56	23%
2251	2315	Nouveau réservoir de Sanzay	2 985 000.00	404 745.92	
2302	2315	Lotissements 2023	10 000.00	1 744.96	
2303	2315	Renouvellement Urbain 2023	100 000.00	55 823.31	
2304	2315	Renouvellement Rural 2023	220 000.00	238 855.72	
2305	2315	Ecarts 2023	45 000.00	36 701.02	
2311	2315	Canalisation La Petite Boissière-St Amand	620 000.00	573 970.83	
2312	2315	Canalisation Bouille Loretz - Glandes	1 340 000.00	77 113.00	
2313	2315	Canalisations CVM 2023-2024	689 000.00	56 741.54	
2351	2315	Réfection bâches de Ligaine	399 000.00	35 850.00	
2399	2315	Travaux Divers 2023	72 000.00	16 629.26	
		Travaux 2024	3 100 000.00	2 053 525.47	66%
2402	2315	Lotissements 2024	200 000.00	75 604.96	
2403	2315	Renouvellement Urbain 2024	800 000.00	636 553.34	
2404	2315	Renouvellement Rural 2024	400 000.00	298 942.32	
2405	2315	Ecarts 2024	150 000.00	14 028.46	
2411	2315	Canalisation Chaume Faye l'Abbesse	350 000.00	5 476.00	
2412	2315	Feeder Cébron Ø600mm - Boussais	600 000.00	821 321.94	
2451	2315	Sectorisation 2024	400 000.00	720.00	
2452	2315	Réfection réservoir St Maurice	100 000.00	2 090.00	
2453	2315	Sécurisation 2024	0.00	82 262.75	
2499	2315	Travaux Divers 2024	100 000.00	116 525.70	

TOTAL TRAVAUX 2315			9 580 000.00	3 551 701.03	37%
---------------------------	--	--	---------------------	---------------------	------------

Code		LIBELLE	Budgétisé 2024	Réalisé 2024	Taux Réalisation
		Etudes	169 000.00	62 428.92	37%
1591	2031	Perimètre de protection Ligaine	54 000.00	6 100.00	
2091	2031	Référencement réseau classe A	100 000.00	54 828.92	
2491	2031	Modélisation réseau	10 000.00	1 500.00	
	2051	Logiciels informatiques	5 000.00	0.00	
		Immobilisations corporelles	697 000.00	324 441.65	47%
	2111	Terrains divers	10 000.00	0.00	
2397	21561	Fournitures de compteurs 2023	30 000.00	13 435.90	
2497	21561	Fournitures de compteurs 2024	30 000.00	5 753.90	
2398	21561	Modules de radio-relève 2023	200 000.00	60 910.00	
2498	21561	Modules de radio-relève 2024	400 000.00	221 515.00	
2490	21561	Valises de puisage 2024	10 000.00	4 456.70	
	2183	Matériel Informatique	15 000.00	14 249.77	
	2184	Mobilier	2 000.00	4 120.38	
		Immobilisations corporelles en cours	0.00	0.00	-
	2313	Travaux au Siège	0.00	0.00	
TOTAL 20-21-2313			866 000.00	386 870.57	45%

Total Général			10 446 000.00	3 938 571.60	38%
----------------------	--	--	----------------------	---------------------	------------

Subventions

Code	LIBELLE	Budgétisé 2024	Réalisé 2024	Taux Réalisation
	13111 - Agence de l'Eau	1 156 000.00	486 520.00	42%
2251	Nouveau réservoir de Sanzay	268 500.00	0.00	
2312	Canalisation Bouille Loretz	337 500.00	0.00	
2313	Canalisations CVM 2023-2024	187 500.00	0.00	
2411	Canalisation Faye l'Abbesse	162 500.00	0.00	
2413	Canalisations Cersay	0.00	390 000.00	
2451	Sectorisation 2024	200 000.00	96 520.00	
	13 118 - Etat	0.00	0.00	-
		0.00	0.00	
	1313 - Conseil Départemental	0.00	0.00	-
		0.00	0.00	
	1314 - Communes	100 000.00	61 715.94	62%
2302	Lotissements 2023	0.00	20 519.95	
2402	Lotissements 2024	100 000.00	41 195.99	
	1318 - Autres financeurs	210 000.00	46 743.72	22%
2302	Lotissements 2023	60 000.00	0.00	
2305	Ecart 2023	0.00	25 754.88	
2402	Lotissements 2024	100 000.00	20 988.84	
2405	Ecart 2024	50 000.00	0.00	

TOTAL SUBVENTIONS

1 466 000.00

594 979.66

41%

Emprunts

Code	LIBELLE	Budgétisé 2024	Réalisé 2024	Taux Réalisation
1641	Nouveau Réservoir de Sanzay	1 600 000.00	0.00	
1641	Renouvellement Canalisations 2024	1 700 000.00	0.00	
1641	Travaux divers 2024	89 710.07	0.00	

TOTAL EMPRUNTS

3 389 710.07

0.00

0%

5 – Révision des Statuts du SIDAEP Mauges-Gâtine

Le Syndicat du Val de Loire est membre fondateur du SIDAEP Mauges-Gâtine pour la production d'eau potable à partir de la Loire depuis 1957.

Les statuts actuels, de 2023, prévoient un tarif unique de l'eau à tous ses adhérents. Or, pour financer les travaux de modernisation de l'usine de Montjean sur Loire, les Elus du SIDAEP ont opté pour la mise en place d'une part fixe pour couvrir l'investissement lié à ces travaux, et une part variable au m³, à compter du 1^{er} janvier 2026.

De plus, il convient d'actualiser quelques autres informations présentes dans les statuts de 2023 (ex : Adresse du Syndicat...).

Mme la Présidente demande aux membres du Comité Syndical de valider cette modification des statuts du SIDAEP Mauges-Gâtine.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

↳ **ADOpte la révision des statuts du SIDAEP Mauges-Gâtine.**

6 – Mise en concession du service public de distribution d'eau potable

Mme la Présidente rappelle aux membres du Comité que le Syndicat du Val de Loire (SVL) regroupe 85 000 habitants. Il exerce, pour le compte de 3 intercommunalités en représentation-substitution des 40 communes qui le composent, la compétence Eau potable.

Le Syndicat a conclu un contrat de Délégation de Service Public avec la société Veolia Eau, ayant pris effet le 1^{er} janvier 2016. L'échéance du contrat a été fixée au 31 décembre 2025.

Par délibération en date du 5 juin 2024, le Comité Syndical a approuvé le principe de l'exploitation du service public d'eau potable dans le cadre d'une concession de service public de type « CSP à paiement public ».

La durée du contrat a été fixée à 10 ans à compter de la date d'effet, fixée au 1er janvier 2026. L'échéance a été fixée au 31 décembre 2035.

Le Comité Syndical a chargé Madame la Présidente de mettre en œuvre la procédure de mise en concurrence de cette concession, dans le cadre du Code de la Commande Publique.

Par conséquent, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 28 juin 2024 :

- Dans le BOAMP (Annonce nationale).
- Dans le JOUE (Annonce européenne).

Le 5 septembre 2024, la Commission Concession s'est réunie pour ouvrir les candidatures et sélectionner les entreprises admises à présenter une offre. Quatre sociétés ont fait acte de candidature :

- AGUR
- SAUR
- SOGEDO
- VEOLIA

La Commission a estimé que les quatre entreprises présentaient toutes les garanties professionnelles et financières suffisantes ainsi qu'une aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité de traitement des usagers.

La date de remise des offres était fixée au 19 novembre 2024. La Commission Concession s'est réunie une deuxième fois le 18 décembre 2024 pour examiner ces offres. Trois entreprises ont remis une offre :

- AGUR
- SAUR
- VEOLIA

Un premier courrier d'informations complémentaires, préalablement à la première séance de négociations, a été envoyé aux candidats pour une réponse fixée au 15 janvier 2025.

Les négociations avec chaque candidat ont eu lieu en deux temps :

- Une 1ère audition le 28 janvier 2025, avec fourniture d'une seconde offre fixée au 5 mars 2025.
- Une 2ème audition le 19 mars 2025.

Les 3 candidats ont ainsi remis une troisième et dernière offre le 18 avril 2025.

Conformément à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, au terme de la procédure de mise en concurrence de la concession du service public, le Comité Syndical est saisi du choix de l'entreprise auquel Mme la Présidente a procédé.

Par conséquent, l'ensemble des membres du Comité Syndical a été destinataire :

- du rapport de la Commission Concession présentant la liste des entreprises admises à présenter une offre,
- de l'analyse des offres faite par la Commission Concession,
- du rapport sur le choix du délégataire, relatant les motifs du choix du candidat proposé à l'Assemblée délibérante et l'économie générale du contrat.

Le contrat avec le futur délégataire a été tenu à la disposition des délégués syndicaux dans les locaux du SVL à compter du 19/05/2025.

Afin de pouvoir expliquer la procédure en détail, et conformément à l'article 18 du règlement intérieur du Comité Syndical, Mme la Présidente demande aux membres une séance à huis-clos. Le huis-clos est adopté à l'unanimité à compter de 18H40, avec sortie de la salle du public et de la Presse.

Après avoir présenté les offres et répondu aux différentes questions des délégués, Mme la présidente met fin au huis-clos à compter de 20H00, et le public et la Presse peuvent reprendre place dans la salle.

CANDIDAT PROPOSE PAR MME LA PRESIDENTE

Au terme des négociations, il apparaît que le Syndicat du Val de Loire a bénéficié d'une très bonne consultation, où les 3 candidats ont tous su présenter des offres de gestion du service d'eau de très bonne qualité.

Les 3 offres présentent toutes des garanties financières et techniques très satisfaisantes, permettant d'envisager, pour les 3 candidats, l'exécution du service dans de très bonnes conditions.

Cependant, conformément aux exigences du cahier des charges et aux critères du règlement de consultation, il apparaît que l'offre de la société AGUR est plus attractive que celle des autres candidats.

L'offre finale du candidat AGUR a répondu au cahier des charges de la procédure traduisant les attentes du Syndicat du Val de Loire, tout en se démarquant de celles de ses concurrents, en proposant :

- ***Des garanties d'exécution technique du contrat, de qualité de service à l'utilisateur et de gouvernance***
 - Une internalisation ambitieuse d'une grande partie des missions du service, permettant de limiter la dispersion des intervenants sur le service tout en facilitant sa gestion ;
 - Une amélioration continue de la performance du réseau par une méthodologie technique pertinente et contextualisée, conduisant à un Indice Linéaire de Pertes en fin de contrat très satisfaisant ;
 - Le déploiement d'un système de télérelève internalisé, mis en place et géré intégralement par les agents de l'opérateur ;
 - Une interface de travail, d'accès aux données et de copilotage construit avec et pour le syndicat, personnalisée tant sur les données accessibles, leur fréquence et méthode de mise à jour que sur les visuels ;
 - Un programme de renouvellement plus ambitieux que les autres entreprises sur toutes les fonctions du service ;
 - Un taux d'impayés en perpétuelle progression au cours du contrat pour atteindre un niveau extrêmement ambitieux.

- **Une optimisation financière de l'exécution du contrat**

- Un niveau de tarif très compétitif sur l'exploitation :
 - Part fixe annuelle : 32,50 € / an / abonné ;
 - Part variable : 0,276 € / m3.
- Un compte d'exploitation prévisionnel particulièrement cohérent avec des charges optimisées sur les différents postes, des frais de structure relativement faibles, un taux de marge moyen de 0,9% sur la durée du contrat ;
- Des investissements pertinents et optimisés financièrement.

La proposition de AGUR se traduit donc par une offre financière intéressante pour la gestion du service, ambitieuse sur les volumes et les recettes annexes et garantissant, tant pour le SVL, que pour les abonnés du service, une gestion de très bonne qualité et équitable pour tous les usagers.

Mme la Présidente demande aux membres du Comité Syndical l'autorisation de signer le projet de contrat de Concession de Service Public, tel que décrit ci-avant et mis à la disposition des délégués, avec la société AGUR pour l'exploitation du service d'eau du SVL pour les années 2026 à 2035, ainsi que toutes les pièces afférentes.

Mme la Présidente demande si le comité souhaite un vote à main levée ou à bulletin secret. 2 Délégués se prononçant pour le vote à bulletin secret (nombre insuffisant pour ce type de vote selon l'article 26 du règlement intérieur du Comité Syndical), le vote se déroule à main levée.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité :

- **39 pour,**
 - **4 abstentions (QUINTY Tony, RAMBAUD Luc, POIRIER Pascal, PUIZON Frédéric),**
 - **1 contre (BONNIN Luc)**
- ↪ **APPROUVE le choix de l'entreprise AGUR en tant que concessionnaire du service public de l'eau potable du SVL,**
- ↪ **APPROUVE les termes du contrat de concession de service public ainsi présenté, et ses annexes,**
- ↪ **AUTORISE Mme la Présidente à signer le contrat de concession de service public avec AGUR, et toutes les pièces afférentes.**

7 – Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Une présentation du rapport 2024 sera réalisée au cours de la réunion.

Les principaux chiffres sont les suivants :

- Abonnés = 40.787 (+ 0,6 %).
- Volumes mis en distribution = 5 908 026 m³ (+ 0,6 %).
- Volumes vendus aux abonnés = 5 392 004 m³ (+ 8,1 %) en 380 jours.
- Consommation moyenne par abonné = 132 m³ (+ 7,3 %).
- Rendement du réseau = 87,7 % (+ 0,1 Pts).
- Indice Linéaire de Pertes = 0,80 m³/jour/km (Inchangé).

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

↙ **ADOpte le rapport technique et financier 2024 du SVL qui sera adressé aux structures intercommunales pour être présenté à chaque conseil communautaire.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H20.

La Présidente

Le Secrétaire de Séance

Dominique REGNIER

Michel GUILLOTEAU